



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## **Compte rendu Conseil Communautaire Mardi 27 octobre 2009**

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT) et DUFOUR Michel (DS)
<u>Montriond</u> :	PEERSMAN André (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Cyrille (DT) et GRENAT Maryse (DS)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger et GARNIER Guy (DS)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>Le Biot</u> :	MORAND Nathalie (DS)

### **Délégués présents sans droit de vote :**

COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps) et ROSSET Michel (DS Seytroux)

### **Délégués excusés :**

GALLAY Gilbert (DT La Forclaz)

### **Délégués absents :**

MUFFAT Serge (DT Montriond), BAUD Marie-Thérèse (DT La Côte d'Arbroz), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), ADAMEC Gilbert (DT Le Biot), VULLIEZ Julie (DS La Baume) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier CCVA), LOUIS Dominique (Gestionnaire commercial DDVA) et LAMBERT Danielle (Trésorière)

## **1- Présentation de la nouvelle offre de service du Trésor Public aux collectivités territoriales**

*Jacqueline GARIN rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Danielle LAMBERT quittera son poste à la Trésorerie du Biot le 31 décembre 2008 au profit d'un poste à la Trésorerie de Chamonix.*


*Danielle LAMBERT précise que son remplaçant prendra ses fonctions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.*

Danielle LAMBERT présente aux membres du Conseil Communautaire la nouvelle offre de service du Trésor Public aux collectivités territoriales (voir présentation du Comité Local du conseil fiscal et financier aux collectivités locales jointe en annexe).

## 2- Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

### 2.1 Bilan 2009

Dominique LOUIS présente les résultats du DDVA pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 septembre 2009 :

 FREQUENTATION			
	2008	2009	Progression
Visiteurs payants	7.449	<b>7.992</b>	+ 7.3 %
Visiteurs Multipass	0	<b>1.651</b>	
Total visiteurs	7.449	<b>9.643</b>	+ 29.5 %
Visites guidées	1.659	<b>2.396</b>	+ 44.5 %

 FREQUENTATION	
Aux chiffres de la billetterie il convient d'ajouter pour l'année 2009 :	
- Spectacle « le roi Lear »	: 220 personnes
- Festi Rand'Aulps	: 350 personnes
- Concert Brass Band	: 180 personnes
- Conférences	: 130 personnes
- Entrées fête médiévale	: 3.700 personnes
Soit 4.580 visiteurs supplémentaires	
Soit un total de <b>14.223 visiteurs</b> au 30/09/09	

 MULTIPASS

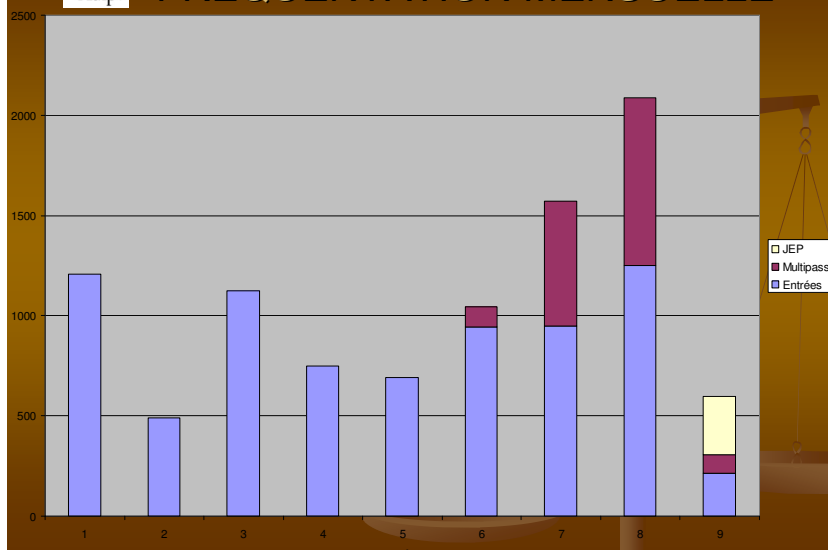
Les visiteurs Multipass représentent  
35 % des entrées sur la période  
du 13 juin au 21 septembre.

*(retour attendu équivalent au billet entrée moyen)*

## REPARTITION BILLETTERIE

	entrées	activités	total	%
Individuels <i>(rappel 2008)</i>	5.096 <i>(4.386)</i>	138 <i>(169)</i>	5.234 <i>(4.555)</i>	<b>54.3 %</b> <i>(61.1 %)</i>
Groupes <i>(rappel 2008)</i>	2.629 <i>(2.144)</i>	1.780 <i>(750)</i>	4.409 <i>(2.894)</i>	<b>45.7 %</b> <i>(38.9 %)</i>
<b>Totaux</b> <i>(rappel 2008)</i>	<b>7.725</b> <i>(6.530)</i>	<b>1.918</b> <i>(919)</i>	<b>9.643</b> <i>(7.449)</i>	<b>100 %</b>

## FREQUENTATION MENSUELLE



## RECETTES (en HT)

	2008	2009	Progression
BILLETTERIE hors MTP	31.184	<b>30.678</b>	- 1.6 %
<i>BILLETTERIE inclus MTP</i>	31.184	<b>38.678</b>	+ 24 %
BOUTIQUE	25.810	<b>28.077</b>	+ 8.8 %
TISANERIE	5.379	<b>6.856</b>	+ 27.5 %
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62.373</b>	<b>73.611</b>	<b>+ 18 %</b>

## REPARTITION RECETTES (HT)

	2009	2008
■ Billetterie (y.c.MTP) :	<b>52.6 %</b>	50 %
■ Boutique :	<b>38.1 %</b>	41.4 %
■ Tisanerie :	<b>9.3 %</b>	8.6 %

## DEPENSES VISITEURS (TTC)

■ Billet entrée moyen:	<b>4,18 €</b>	(4,39 € en 2008)
■ Panier visiteur :	<b>4,09 €</b>	(4,85 € en 2008)
■ boutique:	3,32 €	(3,95 € en 2008)
■ tisanerie :	0,77 €	(0,91 € en 2008)
■ Panier acheteur boutique :	<b>14,35 €</b>	(16 € en 2008)
■ 1 acheteur sur 4 visiteurs		
■ 6.350 articles vendus au prix moyen de 5,08 €		
→ consommation moy./visit. :	<b>8,27 €</b>	(9,24€ en 2008)

Dominique LOUIS souligne que l'équilibre du budget annexe devrait être assuré cette année sans subvention d'équilibre du budget principal, étant entendu que les charges de personnel en sont pour l'instant exclues.

Stéphane PUGIN-BRON précise que l'objectif pour 2010 et les années à venir serait de basculer progressivement sur le budget annexe les dépenses réalisées sur le budget principal (frais de personnel, emprunt, investissement). Il faudrait par exemple regarder pour 2010 s'il ne serait pas possible de budgéter le salaire d'une saisonnière d'été sur le budget annexe.

Concernant le fonctionnement 2010, Dominique LOUIS met en avant la mise en place des audio-guides mp3 qui permettront pour les individuels de bénéficier d'une visite commentée en français ou en anglais (en allemand également à partir de l'été 2010). Il insiste notamment sur l'originalité de ce système qui présente surtout l'avantage d'avoir été très peu coûteux (304,20 euros de matériel et 502,32 euros pour l'enregistrement et le montage des pistes audio) par rapport aux autres systèmes existants.

Dominique LOUIS précise qu'il a été décidé de fermer la tisanerie les mois d'hiver dans la mesure où 96% de ses recettes se font entre avril et septembre.

## ***2.2 Nouveaux tarifs billetterie***

Dominique LOUIS propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la billetterie du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Visite guidée (individuel – adulte et enfant) :
  - *Tarif actuel* : 2,00 euros TTC
  - Nouveau tarif : 2,50 euros TTC
- Ateliers pédagogiques pour les scolaires :
  - *Tarifs actuels* :
    - *Atelier « simple »* :
      - *Jusqu'à 20 élèves* : 60,00 euros TTC
      - *Par élève suppl.* : 3,00 euros TTC
    - *Atelier « complexe »* :
      - *Jusqu'à 20 élèves* : 70,00 euros TTC
      - *Par élève suppl.* : 3,50 euros TTC
  - Nouveaux tarifs uniques (plus de distinction) :
    - *Jusqu'à 20 élèves* : 70,00 euros TTC
    - *Par élève suppl.* : 3,50 euros TTC
- Visite avec audio-guide (nouveau) : 2,50 euros TTC

Maryse GREMAT souligne que des professeurs de Saint Julien en Genevois lui ont fait part du fait qu'ils trouvaient un peu trop élevé le tarif des ateliers pédagogiques, bien qu'ils aient été très satisfaits des prestations.

André PEERSMAN demande s'il ne serait pas préférable de voter un tarif de 3,50 euros par élève plutôt qu'un tarif de groupe à 70 euros, ce qui psychologiquement passerait beaucoup mieux. Dominique LOUIS précise que, au vu de son expérience en centre de vacances, cela pourrait inciter les écoles intéressées à réduire le nombre d'élèves par groupe, ce qui augmenterait automatiquement le nombre d'heures de guides pour la mise en place et l'organisation de ces ateliers.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.**

## ***2.3 Nouveaux tarifs boutique***

Dominique LOUIS propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Modification de tarifs existants :
  - Logo Rosace + collier en argent : 26,00 euros TTC
  - Croix Savoie petit modèle + chaîne en argent : 24,50 euros TTC
  - Croix Savoie grand modèle + chaîne en argent : 33,00 euros TTC
  - Figurine médiévale plastique pastille rouge : 4,50 euros TTC
  - Figurine médiévale plastique pastille verte : 5,50 euros TTC
- Nouveaux tarifs :
  - Carnet Princesse et Chevalier papier artisanal
    - Petit modèle : 6,60 euros TTC
    - Grand modèle : 10,00 euros TTC

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.**

### 3- Marchés publics

#### *3.1 Gendarmerie de la Vallée d'Aulps – Avenants aux marchés en cours*

Charles-Henri MONTET rappelle les différents marchés passés pour la construction de la gendarmerie de la Vallée d'Aulps, à savoir :

- le mandat de maîtrise d'ouvrage attribué à l'OPAC de la Haute-Savoie pour un montant de 61 800 euros HT,
- le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement constitué d'Alain Vagnon et des cabinets Cottet Dumoulin (économiste), Gérard Berger (BET Fluides) et ESBA (BET structures) pour un montant global forfaitaire de 170 100 euros HT,
- le marché de contrôle technique attribué à l'entreprise NORISKO-DEKRA pour un montant de 7 275 euros HT,
- le marché SPS attribué à l'entreprise NORISKO-DEKRA pour un montant de 5 375 euros HT.

Il souligne que l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée au départ a augmenté (de 1 800 000 euros HT à 2 150 000 euros HT) compte tenu de l'intégration dans le programme des logements des renforts saisonniers et de l'activité « montagne », ce qui nécessite de conclure des avenants aux contrats en cours. Il précise que le montant de ces avenants est déjà intégré dans l'autorisation de programme votée par le Conseil Communautaire le 30 juin 2009 à hauteur de 2 800 000 euros HT, et qu'il ne s'agit dès lors que de régularisations approuvées par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 16 octobre 2009. Les avenants à passer sont les suivants, sachant que le Conseil Communautaire ne doit délibérer que pour celui du marché de maîtrise d'œuvre, les autres relevant de la compétence de la Présidente au vu de la délégation qui lui a été consentie pour les MAPA inférieurs à 90 000 euros HT :

- Mandat de maîtrise d'ouvrage
  - Prix initial : 61 800,00 euros HT
  - Avenant : 17 700,00 euros HT
  - Nouveau montant : 79 500,00 euros HT (+28,64%)
- Maîtrise d'œuvre
  - Prix initial : 170 100,00 euros HT
  - Avenant : 34 372,35 euros HT
  - Nouveau montant : 204 472,35 euros HT (+20,21%)
- Contrôle technique
  - Prix initial : 7 275,00 euros HT
  - Avenant : 1 445,00 euros HT
  - Nouveau montant : 8 720,00 euros HT (+19,86%)
- Mission SPS
  - Prix initial : 5 375,00 euros HT
  - Avenant : 680,00 euros HT
  - Nouveau montant : 6 055,00 euros HT (+12,65%)

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres émis le 16 octobre 2009, de passer un avenant de 34 372,35 euros HT avec le groupement de maîtrise d'œuvre.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de conclure un avenant de 34 372,35 euros HT au marché de maîtrise d'œuvre passé pour la construction de la gendarmerie de la Vallée d'Aulps.**

### ***3.2 Réfection des ponts à Saint Jean d'Aulps – Avenant au marché de travaux***

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire le marché adapté attribué au groupement GILETTO / GRENAT par la délibération du 30 juin 2009 concernant la rénovation et la sécurisation d'ouvrages de franchissement sur la commune de Saint Jean d'Aulps pour un montant de 483 228,98 euros HT. Elle précise que des travaux supplémentaires sont nécessaires, plus précisément :

- le traitement du joint de dilatation et le renfort sous enrobé au pont de Sous Saint Jean pour un montant de 2 048,00 euros HT,
- la reprise des réseaux AEP au Pont du Nez Blanc pour un montant de 33 620,23 euros HT.

Elle propose donc, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres émis le 16 octobre 2009, de passer un avenant avec le groupement GILETTO / GRENAT pour un montant total de 35 668,23 euros HT.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer un avenant de 35 668,23 euros HT avec le groupement GILETTO / GRENAT pour la rénovation des ponts à Saint Jean d'Aulps.**

André PEERSMAN souligne que le maître d'œuvre aurait dû prévoir la reprise des réseaux dans le marché de travaux. Stéphane PUGIN-BRON précise que ce point avait été abordé lors d'une réunion préparatoire mais que personne n'avait alors souligné la nécessité de changer le réseau.

André PEERSMAN souhaite qu'à l'avenir il soit demandé systématiquement au maître d'œuvre une expertise des réseaux existants sur les ouvrages à réparer.

### ***3.3 Aménagement de la salle culturelle – Avenant au marché de travaux***

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire de la signature par la Présidente d'un avenant avec l'entreprise BASSANI pour le lot n°1 (Démolitions – Sciage BA – Maçonnerie) sur proposition de la CAO du 16 octobre 2009.

Cet avenant, d'un montant de 6 624 euros HT porte sur des travaux supplémentaires indispensables à la poursuite du chantier :

- fourniture et mise en place d'une poutre métallique nécessaire pour supporter le poids du mur mobile (prestation sous-traitée à l'entreprise PERRIN à Reyvroz),
- travaux divers (remplacement de tuyaux, déplacement d'un regard...).

Pour information :

- |                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| • Montant initial du lot : | 15 260,50 euros HT |
| • Avenant n° 1 (+43,40%)   | 6 624,00 euros HT  |
| • Nouveau montant :        | 21 884,50 euros HT |

## **4- Personnel**

Stéphane PUGIN-BRON attire l'attention des élus sur le fait qu'aucune création de poste n'est prévue contrairement à ce que l'ordre du jour pourrait laisser croire, mais qu'il ne s'agit que de recrutements sur des postes existants et pour lesquels la réglementation impose une publicité lorsque les contrats arrivent à échéance.

### ***4.1 Service administratif***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle l'existence d'un poste d'attaché territorial, poste pourvu actuellement par Charles-Henri MONTET en qualité de responsable financier et administratif. Après lancement d'un appel à candidature auprès du centre de gestion de la Haute-Savoie et en l'absence de candidats titulaires ou lauréats du concours, il propose de recruter de nouveau Charles-Henri MONTET pour la période du 20 novembre 2009 au 31 octobre 2010.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Charles-Henri MONTET sur la base d'un CDD en qualité de responsable financier et administratif pour la période du 20 novembre 2009 au 31 octobre 2010.**

#### *4.2 Services techniques*

##### *4.2.1 Poste de contrôleur de travaux*

Stéphane PUGIN-BRON rappelle l'existence d'un poste de contrôleur de travaux, poste pourvu actuellement par Gilles CHARLIER en qualité de responsable des services techniques. Après lancement d'un appel à candidature auprès du centre de gestion de la Haute-Savoie et en l'absence de candidats titulaires ou lauréats du concours, il propose de recruter de nouveau Gilles CHARLIER pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Gilles CHARLIER sur la base d'un CDD d'une année en qualité de responsable des services techniques pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 octobre 2010.**

##### *4.2.2 Poste d'agent technique*

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la situation contractuelle de Monsieur Denis ELVEZI au sein de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps, agent technique engagé le 13 novembre 2000. Il précise que celui-ci a fait l'objet de 5 contrats successifs.

Conformément aux dispositions de l'article 3 (alinéas 4 à 8) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et compte tenu de l'ancienneté de Monsieur ELVEZI, il souligne qu'une reconduction de son contrat ne peut se faire que par « décision expresse et pour une durée indéterminée ».

Par conséquent, et au regard des besoins de personnel existant au sein des services techniques de la CCVA, il propose de reconduire, pour une durée indéterminée, le contrat de Denis ELVEZI à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Denis ELVEZI a fait l'objet d'un reclassement, compte tenu de ses problèmes de santé et suite à l'accord de la médecine du travail, et est actuellement chargé avec Eric BEDOS de la surveillance de la déchetterie et du nettoyage des points verts et des points de collecte des ordures ménagères.

Michel DUFOUR précise qu'il n'est pas satisfait du nettoyage du point vert et des points de collecte des ordures ménagères sur la Côte d'Arbroz dans la mesure où l'agent ne descendrait pas systématiquement du véhicule. Il ajoute que Denis ELVEZI ne donne pas satisfaction pour le transport scolaire (il remplace actuellement l'agent communal en arrêt).

Stéphane PUGIN-BRON demande à ce que les élus préviennent systématiquement et surtout immédiatement les services de la CCVA lorsqu'ils rencontrent des problèmes de ce genre sur leurs communes. Il précise qu'il est un peu trop facile de rapporter ces problèmes après coup car il n'est plus possible de vérifier les faits reprochés aux agents mis en cause.

Marie-Thérèse CHARNAVEL souhaiterait que les communes connaissent à l'avance le planning des tournées des agents. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il est possible de les communiquer mais qu'il ne s'agit que de planning prévisionnels qui sont souvent modifiés en fonction des différents aléas rencontrés dans la semaine.

Jacqueline GARIN précise qu'en tout état de cause, il serait préférable, qu'à l'avenir M. ELVEZI perçoive directement ses indemnités journalières de sécurité sociale en cas d'arrêt maladie.



Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de faire un tour de table afin de savoir ce que pense chacun du renouvellement du contrat de Denis ELVEZI. La majorité des élus présents sont partants pour un CDI à condition de bien encadrer et de bien contrôler le travail de l'agent.

**Le Conseil Communautaire, avec 12 voix pour, 1 voix contre (André PEERSMAN) et 3 abstentions (Nathalie MORAND, Serge COFFY et Frédéric POLLIEN), décide de recruter, en temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 et pour une durée indéterminée, Monsieur Denis ELVEZI en qualité d'agent technique.**

#### *4.2.3 Nomination d'un agent*

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'un poste d'adjoint technique de deuxième classe est actuellement vacant suite à la mise en disponibilité d'Emmanuel MUFFAT. Il informe les membres du Conseil Communautaire que la Présidente a décidé, suite aux besoins existants au service Voirie et compte tenu de l'expérience de Fabrice PACHON au sein de la CCVA, de le nommer stagiaire sur le poste vacant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

#### *4.2.4 Postes saisonniers*

Stéphane PUGIN-BRON souligne la nécessité de créer 3 postes saisonniers :

- un poste saisonnier d'agent technique pour la voirie du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 avril 2010 afin de remplacer Denis ELVEZI pour le déneigement,
- un poste saisonnier d'agent technique pour les sentiers du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 30 novembre 2009 (prolongation du contrat de Philippe TAVERNIER),
- un poste saisonnier d'agent technique pour les déchets du 16 novembre 2009 au 15 mai 2010 pour le remplacement d'Eric BEDOS qui va bientôt quitter son poste).

S'agissant du poste pour les déchets, Cyrille GALLAY propose de voir s'il ne serait pas possible de mettre à disposition l'un de des deux agents communaux, Hervé MERCIER, au profit de la CCVA.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer les postes saisonniers présentés ci-dessus. Pour ce qui est du poste déchets, il autorise la Présidente, le cas échéant, à signer une convention avec la commune de La Forclaz pour la mise à disposition d'Hervé MERCIER.**

### *4.3 Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps*

#### *4.3.1 Poste de responsable billetterie-boutique*

Stéphane PUGIN-BRON rappelle l'existence d'un poste de responsable billetterie-boutique au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Il précise que ce poste est actuellement occupé par Sarah ADAMEC sur la base d'un CDD de 1 an. Il propose de renouveler son contrat jusqu'au 30 septembre 2010.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Sarah ADAMEC à 80% sur la base d'un CDD en qualité de responsable billetterie-boutique jusqu'au 30 septembre 2010.**

#### *4.3.2 Poste d'hôtesse de caisse polyvalente*

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste d'hôtesse de caisse polyvalente, sachant que ce poste regrouperait les actuels postes d'hôtesse de caisse pourvu par Sonia RAMEL et d'agent d'entretien pourvu par Karin CAUTRUPT (démissionnaire).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'hôtesse de caisse polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.**

## **5- Point sur le Comité Territorial Local**

### Schémas de massifs

Jean-Claude MORAND rappelle l'existence de schémas de massifs dans le Haut-Chablais. Il souligne que les communes doivent regarder si elles sont intéressées par ces schémas, et le cas échéant faire remonter leurs observations ou leur demande de modification dans le cadre de la charte forestière.

### Forêt de protection

Jean-Claude MORAND rappelle le statut de « forêt de protection » qui consiste à assurer la conservation de forêts reconnues nécessaires au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables. Il souligne qu'aucun dossier n'est actuellement en cours sur le territoire de la Vallée d'Aulps. Il souligne cependant qu'il appartient à chaque commune de regarder si un tel classement ne serait pas envisageable. Les communes intéressées doivent s'adresser directement au SIVOM du Haut-Chablais.

### Bourse foncière

Jean-Claude MORAND rappelle la mise en place d'une bourse foncière forestière par le SIVOM du Haut-Chablais, dont la démarche a été initiée par la charte forestière du Haut-Chablais. Il s'agit d'un site Internet ([www.boursefonciere.fr](http://www.boursefonciere.fr)) qui a pour objectif de faciliter les transactions (échanges, achats ou ventes) de petites parcelles forestières, en favorisant le contact entre acheteurs et vendeurs.

### Représentativité de la CCVA au CTL

Jean-Claude MORAND souligne les difficultés qu'il rencontre pour assister à toutes les réunions du Comité dans la mesure où son suppléant (Henri-Victor TOURNIER) n'est que rarement présent. Stéphane PUGIN-BRON propose de demander à ce dernier s'il est toujours intéressé et, si ce n'est plus le cas, de le remplacer lors d'un prochain conseil.

## **6- Dépôt de matériaux inertes du Pont de Gys**

### Actions en cours ou à venir

- Lancement d'une consultation pour l'évacuation des eaux pluviales vers le centre du dépôt,
- Lancement d'une consultation pour le réengazonnement du site au printemps 2010 (sauf si la volonté de la commune est d'aller vers une plate-forme de chaulage),
- Lancement d'une consultation pour le déboisement de la partie utilisable en 2010.

Jean-Claude MORAND souligne qu'il pourrait être intéressant de réfléchir à la mise en place d'un système de chaulage, ce qui pourrait retarder de quelques années la saturation du site. Il propose qu'un courrier soit adressé en ce sens à la commune de La Baume.

### Gestion à venir

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il a été décidé, le 9 octobre 2009, de stopper provisoirement la gestion du site par la Société de Dragage de la Haute-Dranse suite au non respect de certaines clauses de la convention, notamment l'interdiction d'accepter des matériaux provenant hors du périmètre de la communauté de communes.

- du 12 octobre au 15 novembre : gestion du site en régie directe par la CCVA
- novembre : rencontre à organiser avec la Société de Dragage
- du 15 novembre 2009 au 15 avril 2010 : fermeture annuelle du site
- à compter du 16 avril 2010 : réouverture mais sous quelle mode de gestion ?

Les modalités de gestion pour l'année 2010 seront fixées ultérieurement.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de dénoncer la convention qui, lie la CCVA avec la Société de Dragage de la Haute-Dranse.**

#### Tarifs à voter

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter un tarif pour l'exploitation en régie jusqu'à la fermeture annuelle.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 7,20 euros le prix à la tonne de matériaux inertes déposés sur le site du Pont de Gys.**

### **7- Déchetterie**

#### *7.1 Cartes d'accès*

Stéphane PUGIN-BRON précise que la commission Déchets, lors de sa dernière réunion, a émis des propositions quant aux modalités de distribution des cartes d'accès :

- Nombre de cartes distribuées pour les communes (Services Techniques)
  - Proposition : une seule carte par commune
- Cartes d'accès supplémentaires (pour les particuliers et les professionnels)
  - Proposition : 10 euros la carte supplémentaire
- Cartes d'accès cassées ou perdues :
  - Proposition :
    - ⇒ 10 euros la nouvelle carte en cas de perte
    - ⇒ Remplacement gratuit des cartes cassées (usure normale) sur remise de celles-ci

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions de la commission déchets concernant les modalités de distribution des cartes d'accès.**

#### *7.2 Modification du règlement intérieur*

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier le règlement intérieur de la déchetterie de la Vignette, et ce afin d'intégrer certaines dispositions relatives à la nouvelle gestion informatisée. Les précisions apportées concernent notamment :

- la carte d'accès nominative,
- l'enregistrement des déchets déposés,
- la distribution des cartes d'accès,
- les tarifs des remplacements de cartes.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur de la déchetterie de La Vignette joint en annexe.**

#### *7.3 Redevance spéciale*

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande de certains professionnels : dans le cas d'une cessation d'activité en cours d'année, la redevance spéciale est elle due en totalité ou peut-il être procédé à un prorata (sur remise d'un justificatif) ?

Danielle LAMBERT souligne les difficultés de mise en œuvre du prorata et estime qu'il serait bien plus simple de décider que la redevance est due par tout professionnel exerçant une activité au 1<sup>er</sup> janvier.

Par ailleurs, il semble difficile de proratiser dans ce cas précis dans la mesure où le prorata n'est pas effectué pour les professionnels n'exerçant une activité que sur une certaine période de l'année.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que sont assujettis à la Redevance Spéciale les professionnels exerçant une activité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée.**

## **8- Finances – Budget Principal – DM n° 3**

Charles-Henri MONTET souligne aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de prendre une décision modificative pour le budget principal, et ce afin de permettre de régler en investissement une dépense prévue à tort en section de fonctionnement. Il souligne qu'il ne s'agit alors que d'un remaniement de crédits entre les 2 sections et que cette décision n'aurait par conséquent aucune incidence financière :

• 023	Transfert Investissement	ORD	+ 5 500,00 €
• 60632	Acquisition de petit matériel	ORD	- 5 500,00 €
• 21578-51	Matériel Ordures Ménagères	ORD	+ 5 500,00 €
• 021-51	Prélèvement Fonctionnement	ORD	+ 5 500,00 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote en dépenses et en recettes, les crédits proposés ci-dessus.**

## **9- Classement des communes de la CCVA en communes touristiques**

Stéphane PUGIN-BRON souligne la réforme du mode d'attribution des labels « communes touristiques » et « stations classées » : lorsqu'une communauté de communes possède la compétence tourisme et perçoit la taxe de séjour, il appartient à la communauté de communes de demander pour une, plusieurs ou la totalité de ses communes, le classement. Il rappelle les avantages d'obtenir ces labels :

- Avantage à être communes touristiques : présence d'un réseau, statut juridique, préalable pour être station classée
- Avantage à être stations classées : destination d'excellence, surclassement démographique, réseau,...

S'agissant du label « Communes touristiques », la procédure est allégée jusqu'en mars 2010 (une simple délibération de la Communauté de Communes suffit).

S'agissant du label « Stations classées », la procédure est simplifiée jusqu'à fin 2010, sachant qu'a priori, seuls Saint Jean d'Aulps et Montriond seraient susceptibles d'être classés (sauf critères déclassant : services, hôtellerie,...).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande l'attribution du label « commune touristique » pour l'ensemble des communes membres de la CCVA.**

## **10- Questions diverses**

### ***10.1 CSDMM***

- Dossier transmis à la Région début octobre pour validation
- Modifications demandées transmises le 26 octobre
  - 4 axes
  - 13 fiches actions
  - 941 000 € d'aides demandées à la Région (maximum théorique de 800 000 €)
- Début novembre : examen technique par la Région
- Novembre : rédaction du dossier définitif
- 5 décembre : passage en commission technique

- 22 janvier : passage en Commission Permanente

## **10.2 CDDRA**

- 17 septembre : présentation de toutes les fiches actions envoyées au SIAC
- Octobre : commissions thématiques pour examiner ces fiches
- Novembre / décembre : choix par le Comité de Pilotage du CDDRA des montants financiers disponibles par axes puis validation des fiches-actions
- Novembre : réponse du SIAC à chaque structure ayant envoyé des fiches-actions
- A priori, pas de signature du contrat avant juin 2010

La prochaine réunion est fixée au mardi 24 novembre 2009 à 18h30 au Biot.

Le Biot, le 23 novembre 2009  
La Présidente